

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (suppléant), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ECHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE BRIS Hervé (suppléant), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (suppléant), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSENEAU Alix à LE GOFF Philippe, CADUDAL Véronique à BRICAGE Henry, HENRY Joël à QUÉRÉ Yann, LE BÉGUEC Marilyse à BOUILLENNEC Rachel, PICART Olivier à CONNAN Gildas

Conseillers d'agglomération - absents

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BINOT Marie-Christine, LARVOR Yannick, LOZAC'H Claude, PIERRE Stéphane, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 84 Titulaires - 41 suppléants

Présents	73
Procurations	05
Votants	78
Absents	06

Date d'envoi de la convocation : mercredi 23 septembre 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-09-288**MOBILITES : RENOUVELLEMENT DE LA VOIE FERREE GUINGAMP-CARHAIX :
APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA PHASE
TRAVAUX (REA)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF Réseau ;

Vu le décret n° 2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF Réseau ;

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau ;

Vu le contrat de plan État-Région 2021-2027 Bretagne et son avenant en matière de mobilité pour la période 2023-2027, signé le 1^{er} juillet 2024 ;

Vu la convention relative au financement des études préliminaires de renouvellement de la voie ferrée Guingamp–Carhaix, signée le 13 décembre 2022 ;

Vu la convention relative au financement des acquisitions de données et des études de niveau avant-projet/projet (APO) du renouvellement de la ligne 485 000 de Guingamp à Carhaix, signée le 23 décembre 2024 ;

Vu la convention relative au financement de la mission d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) et de l'anticipation de la phase REA du renouvellement de la ligne 485 000 de Guingamp à Carhaix, signée le 4 novembre 2025 ;

Vu la décision du comité de pilotage du 15 octobre 2024 d'engager les études APO-ACT du projet de renouvellement de la voie ferrée Guingamp-Carhaix ;

Vu le projet de convention relative au financement de la phase travaux (REA) du renouvellement de la ligne 485 000 de Guingamp à Carhaix ;

Considérant que la voie ferrée Guingamp-Carhaix constitue un axe structurant pour la desserte du Centre Bretagne et pour l'accessibilité du sud du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'intérêt pour Guingamp-Paimpol Agglomération de contribuer au renouvellement de cette infrastructure afin de pérenniser la desserte ferroviaire du territoire et de conforter le rôle de la gare de Guingamp comme nœud ferroviaire ;

Considérant que l'essentiel des composants de l'infrastructure arrive en fin de vie et que, sans travaux de renouvellement, la pérennité de la ligne ne pourra plus être assurée à l'horizon 2027 ;

Considérant que l'opération projetée vise à pérenniser l'exploitation de la ligne pour une durée de vingt ans, en maintenant ses performances actuelles en termes de vitesse et de capacité (maintien du niveau de service avant travaux) ;

Considérant que le besoin de financement de la phase travaux est évalué à 66 723 596 € HT courants et que la participation de Guingamp-Paimpol Agglomération est fixée à **2 560 191 € HT courants**, représentant **3,8370 %** du financement global de l'opération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve la convention relative au financement de la phase travaux (REA) du renouvellement de la ligne ferroviaire 485 000 de Guingamp à Carhaix, annexée à la présente délibération, portant sur un besoin de financement prévisionnel total de 66 723 596 € HT courants ;
- Approuve la participation financière de Guingamp-Paimpol Agglomération à cette opération, à hauteur maximale de 2 560 191 € HT courants, conformément au plan de financement prévu par la convention ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- Décide que les crédits correspondants seront inscrits au(x) budget(s) concerné(s) de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY

